

**DÉCISION N°2022-253 DU 21 JUIN 2022
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

Le directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

DÉCIDE

Article 1

En l'absence de M. Marc SAUVAUD, Directeur de programme sa signature est déléguée à M. Philippe ELOI, Directeur de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

Article 2

La présente décision produira ses effets entre le lundi 18 juillet 2022 et le vendredi 5 août 2022 inclus.

Article 3

Cette décision annule et remplace la décision n° 2022-215

Le directeur général,



David BARJON